

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 42^e année – N° 20 – Jeudi 28 mai 2020

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

**Publications
des autorités cantonales**

**PAS DE PUBLICATION
DANS LA VERSION WEB**

Publications des autorités communales et bourgeoises

Le Bémont

**Assemblée communale ordinaire
vendredi 26 juin 2020, à 20 h 00, à la halle polyvalente
de Montfaucon (Covid-19)**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2019.
2. Ratifier les dépassements de budget et approuver les comptes 2019.
3. Investissements:
 - a) Discuter et voter un crédit de Fr. 25000.– destiné à la réfection de la route, croisée chemin Bosquet – Les Rouges-Terres, en collaboration avec le canton. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
 - b) Discuter et voter un crédit de Fr. 12000.– destiné à l'établissement d'un Plan général d'alimentation en eau (PGA). Financement par les liquidités courantes.
 - c) Discuter et voter un crédit de Fr. 65000.– destiné à la rénovation des salles de bain avec remplacement des conduites et des écoulements à l'école du Bémont. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
 - d) Discuter et voter un crédit de Fr. 16500.– destiné à la réfection du chemin blanc Le Droit – Les Montbovats, longueur 480 mètres. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
 - e) Discuter et voter un crédit de Fr. 20000.– destiné au réseau internet et TV (Mojolan) pour Les Rouges-Terres, Les Cufattes, Sous-le-Bémont et Les Communances. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
4. Discuter et décider la consolidation du crédit de construction de Fr. 36000.– relatif à la réfection de la station d'épuration du restaurant du Bois-Derrière.
5. Autoriser le comité du syndicat des communes des Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble FI 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53554 m² en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de M. Gérard Chappatte pour un montant de Fr. 2150000.– et à contracter l'emprunt nécessaire au financement.
6. Discuter et approuver la modification de l'art. 8 al. 2 du règlement sur les élections communales.
7. Discuter et approuver la modification de l'art. 48 al. 1 du règlement d'organisation et d'administration.
8. Discuter et voter la réfection ou la vente de l'école des Rouges-Terres; en cas de vente, donner compétence au Conseil communal afin d'effectuer les transactions et signer les documents y relatifs.
9. Divers et imprévu.

Les modifications de règlements mentionnées aux points 6 et 7 sont déposées au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où elles peuvent être consultées. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

journalofficiel@lepays.ch

Courroux

**Assemblée communale ordinaire
lundi 15 juin 2020, à 20 h 00, à la halle de gymnastique
Général-Guisan à Courroux**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019.
2. Présentation et approbation des comptes 2019 de la commune mixte.
3. Présentation du projet final de la « Traversée de Courroux », avec la demande de crédit de CHF 2950000.– soumise au scrutin communal du 12 juillet 2020.
4. Informations diverses du Conseil communal.
5. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet www.courroux.ch et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au Secrétariat communal.

Courroux, le 28 mai 2020.

Conseil communal.

Montfaucon

**Assemblée des ayants droit à la jouissance
des pâturages, lundi 8 juin 2020, à 20 h 00,
au complexe scolaire de Montfaucon**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des ayants droit du 13 novembre 2019.
3. Comptes 2019.
4. Informations sur la mise à jour des valeurs officielles.
5. Divers et imprévus.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Montfavergier

**Assemblée des ayants droits à la jouissance
des pâturages de Montfavergier, mercredi 10 juin 2020,
à 20 h 00, à l'entrée du complexe scolaire de Montfaucon**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2019.
4. Comptes 2019.
5. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droits éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Rossemaison

**Assemblée communale ordinaire
lundi 29 juin 2020, à 20 h 00, à la halle de gym**

Ordre du jour:

1. Ratifier le procès-verbal de la dernière assemblée communale ordinaire du lundi 3 juin 2019.
2. Octroi du droit de cité communal de M^{me} et M. Anjeliya et Giuseppe Della Ducata.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2020, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Règlement sur le personnel communal, les traitements, jetons de présence et vacations des membres des autorités communales, des commissions communales ainsi que des employés communaux de la Commune mixte de Rossemaison.
5. Situation du bureau communal.
6. Achat de deux tableaux-écrans interactifs selon l'offre de la maison Embru-Werke AG à Rüti de CHF 24 192.90.
7. Statistiques sur la consommation d'eau et d'électricité.
8. Situation liée au COVID-19.
9. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

Saulcy

Assemblée communale
lundi 29 juin 2020, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 janvier 2020.
2. Discuter et approuver les comptes 2019 municipaux et bourgeois et voter les dépassements de crédit.
3. Divers.

Immédiatement après et dans le même local:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2020.
2. Vente de terrain à M^{me} et M. Jodry Céline et Ludovic, parcelle N° 1118, surface de 824 m².
3. Divers

Conseil communal.

Val Terbi

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 29 octobre 2019, les articles 3 et 106 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la Loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 4 de l'Ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, la restriction suivante est publiée:

- **Localité de Vicques, Chemin de la Pale**
 Pose des signaux OSR 2.59.5 «Signal de zone rencontre» et OSR 2.59.6 «Signal de fin de zone rencontre» à l'extrémité nord du Chemin de la Pale ainsi qu'à l'intersection avec la Rue de la Pran.
- **Localité de Vicques, Rue de La Pran**
 Pose du signal OSR 2.59.5 «Signal de zone rencontre» et OSR 2.59.6 «Signal de fin de zone rencontre» au droit de l'angle sud-est du parking communal.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Vicques, le 25 mai 2020.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Les Breuleux

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 16 juin 2020, à 20h00, à la salle de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2019.
5. Décider l'amélioration de la sonorisation de l'église et voter le crédit nécessaire.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cornol

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique jeudi 18 juin 2020, à 20h15, à la maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2019.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Grandfontaine – Roche d'Or

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, dimanche 14 juin 2020, à 11h00, à l'église de Grandfontaine

Ordre du jour:

1. Salutations de la présidente.
2. Prière.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Comptes 2019.
6. Discussion et approbation de l'achat d'un système automatique d'ouverture/fermeture des portes de l'église.
7. Informations pastorales.
8. Divers et imprévus.

En raison de la situation actuelle concernant le COVID-19, la distance de 2 m entre les personnes présentes et les mesures d'hygiène seront respectées.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Asuel

Requérante: Commune de La Baroche, Rte principale 64, 2947 Charmoille.

Projet: Stabilisation de 2 pistes forestières humides, selon dossier déposé, sur les parcelles N^{os} 171 et 526, surfaces 29889 et 1743 135 m², sises au lieu-dit BF 171: La Vigne, BF 526: Montbrégis. Zones d'affectation: Agricole ZA / forêt.

Dimensions piste BF 171: Longueur 80m00, largeur 3m20; piste BF 526: longueur 150m00, largeur 3m20.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de La Baroche où les

oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 25 mai 2020.
Conseil communal.

Boécourt

Requérant: SEOD, Rue du Clédar 6, 2800 Delémont.
Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un bâtiment administratif avec panneaux solaires en toiture, PAC ext., terrasse ext. non couverte + aménagement de 8 cases de stationnement, sur la parcelle N° 2109, surface 67 687 m², sise au lieu-dit Haut de Tramont / Les Esserts. Zone d'affectation: Zone de décharge ZDA. Plan spécial: La Courte Queue 2.

Dimensions principales: Longueur 11m60, largeur 10m80, hauteur 4m34, hauteur totale 4m34.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois; façades: bardage bois vertical, teinte grise; toiture: toiture plate végétalisée et panneaux solaires, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 19 mai 2020.
Conseil communal.

Boncourt

Requérante: Consul_Trading SA, Rue des Places 38, 2855 Glovelier. Auteur du projet: ETS Le Triangle, Hugo Beuchat, Faubourg Saint-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un immeuble d'habitation comprenant 4 logements avec garages pour 6 places de stationnement, caves et locaux techniques, PAC extérieure; pose de panneaux solaires photovoltaïques sur toit plat surface 82.50 m²; construction d'un couvert à voiture 3 places en annexe contiguë du bâtiment principal, sur la parcelle N° 943, surface 2733 m², sise au Chemin de la Combe-Feuillerée. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales (ht. Ouest): Longueur 25m00, largeur 17m00, hauteur 8m37, hauteur totale 8m37; abri voitures 3 places: longueur 9m45, largeur 6m15, hauteur 3m47, hauteur totale 3m47.

Genre de construction: Matériaux immeuble: maçonnerie monolithe de terre cuite et d'isolation; couvert à voitures: béton apparent, teinte grise; façades: crépissage, teinte blanche; toiture immeuble: toit plat, gravier et dalle jardin, teinte grise; panneaux solaires: type monocristallin, teinte noire, anti reflet, inclinaison 10°; couvert à voitures: toit plat avec gravier, teinte grise.

Dérogations requises: RCC articles HA15 alinéa b (hauts) et HA16 (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 25 mai 2020.
Conseil communal.

Courgenay

Requérante: Jean-Pierre Prudat SA, Entreprise du bâtiment, Champ du Chêne 13, 2950 Courtemaury.

Projet: Construction d'un hangar pour stockage de matériel de construction + clôture protection site à l'ouest (hauteur 1m40) et aménagement de 10 cases de stationnement, sur la parcelle N° 483, surface 1894 m², sise à la Place des Sports. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 30m00, largeur 20m00, hauteur 5m00, hauteur totale 10m20.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et ossature bois; façades: béton apparent teinte grise et bardage bois teinte brune; toiture: tuiles TC teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 25 mai 2020.
Conseil communal.

Delémont

Requérants: Hennemann Julie et Theurillat Adrien, Rue de l'Orphelinat 1, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale et d'une annexe comprenant un atelier, un local technique et un local vélos; pose d'une yourte au nord/ouest de la parcelle et pose de panneaux solaires sur la toiture de la maison familiale et au sud de la toiture de l'annexe; aménagement de places de stationnement, d'un bassin naturel avec cuve enterrée et construction de murs de soutènement, sur la parcelle N° 5368, surface 576 m², sise à la Rue des Viviers. Zone d'affectation: HAa, Zone d'habitation A secteur a.

Dimensions de la maison familiale: Longueur 15m50, largeur 7m10, hauteur 6m50, hauteur totale 8m70; annexe: longueur 7m35, largeur 7m00, hauteur 3m70, hauteur totale 3m70; yourte: longueur diamètre 4m00, hauteur 2m20, hauteur totale 2m20.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois noyée dans isolation en béton de chanvre; façades: béton de chanvre / bardage bois et/ou crépis de chaux; couleur:

bois naturel / gris; couverture: panneaux solaires; chauffage: panneaux solaires avec poêle hydraulique.

Dérogation requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 29 juin 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 25 mai 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérant: SEOD, Rue du Clédar 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: Pose de 10 containers pour ordures ménagères type Molok® répartis sur 7 parcelles du territoire communal, sur les parcelles N^{os} 3589, 1616, 1845, 65, 113, 6, 1900 et 3034, surface 941, 3809, 954, 302, 504, 2003, 3613 et 27235, sises BF 3589: Chemin de la Golatte, BF 1616: Rue du Carmel, BF 1845: Route de Bourrignon, BF 65: Rue de la Liberté, BF 113 et 6: Place de la Poste, BF 1900: La Sacie, BF 3034: Route de Delémont. Zones d'affectation: BF 3589: habitation H2 – plan spécial Sur la Lave, BF 1616 et 3034: utilité publique UP, BF 1845: mixte HA2, BF 65: centre CA, BF 113 et 6: zone de transport ZT, BF 1900: habitation H – plan spécial La Sacie.

Dimensions principales 1 Molok®: Longueur diamètre 1m70, largeur diamètre 1m70, hauteur 0m90, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: polyéthylène PE, faces avec lames bois, teinte brun clair, couvercle plastique, teinte noire.

Dérogation requise: BF 3589, 1616, 113 et 6: article 63 alinéa 1 LCER (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 19 mai 2020.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Réclère

Requérant: Joseph Lachat, Place Mgr Eugène-Lachat 32, 2912 Réclère.

Projet: Reconstruction après incendie de la partie habitation du bâtiment N° 32: isolation int., pose d'un poêle et de panneaux solaires en toiture, ouverture de 2 velux et d'une fenêtre en façade est, nouvelles dalles + PAC ext.,

sur la parcelle N° 103, surface 1212 m², sise à la Place Mgr Eugène-Lachat. Zone d'affectation: Zone centre CA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: moellons existants; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 25 mai 2020.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Pierre Laville, Route de Besançon 21, 2906 Chevenez. Auteur du projet: G. Cuenat SA, Route de Mormont 39d, 2922 Courchavon.

Projet: Remblayage d'une dépression avec matériaux d'évacuation type A, env. 100 x 27 x 1.85 m, env. 2400 m² et 2700 m³, sur la parcelle N° 464, surface 9058 m², sise au lieu-dit En la Croix. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 25 mai 2020.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: M. Escada Luis, Rue des Longues-Royes 9, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'un abri à voiture et agrandissement du balcon existant, avec pose d'un toit en PVC et acrylique sur ce dernier, sur la parcelle N° 2587, bâtiment N° 9, surface 588 m², sise à la Rue des Longues Royes. Zone d'affectation: Zone d'habitation HA.

Dimensions: Inchangées; abri à voiture: longueur 6m00, largeur 5m00 hauteur 2m30; balcon: longueur 4m80, largeur 4m00, hauteur 4m00.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Genre de construction: Abri à voiture: aluminium gris anthracite; balcon: béton armé, toit PVC et acrylique.

Dérogation requise: Article 50 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 inclusivement au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 mai 2020.

Conseil communal.

Saulcy

Requérants: Céline et Ludovic Jodry, Rue de la Romanie 1, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, couvert à voiture avec terrasse non couverte en toiture, panneaux solaires en toiture et PAC ext., sur la parcelle N° 1118, surface 824 m², sise au lieu-dit Haut des Côtes 3. Zone d'habitation: Habitation HA.

Dimensions rez inférieur: Longueur 16m33, largeur 7m98, hauteur 2m30, hauteur totale 2m30; rez supérieur / étage: longueur 10m31, largeur 10m01, hauteur 6m59, hauteur totale 8m80.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanc cassé et gris béton + béton apparent, teinte grise; toiture: tuiles, teinte grise / toiture couvert voiture: végétalisée + dalette jardin.

Dérogation requise: Article 45 lit. A RCC (alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 20 mai 2020.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Stephan Söltzer, Rue Neuve 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSD Ingénieurs, Fabio Campedel, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Projet: Déconstruction des bâtiments N°s 2, 2A (partiel) et 2B, construction d'une maison familiale, pose d'un couvert à vélos, aménagement de 2 places de stationnement extérieur, pose de panneaux solaires photovoltaïques sur toit plat, surface 16 m² + PAC intérieure, sur la parcelle N° 230, surface 1019 m², sise au lieu-dit Le Brue. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 17m00, largeur 10m50, hauteur 7m00, hauteur totale 7m00; cage escalier: longueur 5m80, largeur 4m80, hauteur 10m00, hau-

teur totale 10m00; couvert à vélos: longueur 2m00, largeur 2m00, hauteur 2m00, hauteur totale 2m00.

Genre de construction: Matériaux: béton, maçonnerie monolithe en brique terre cuite; façades: crépi teinte blanche; toiture: toit plat, gravier et dalles de jardin ciment + panneaux solaires type monocristallin, teinte noire, antireflet.

Dérogation requise: Article HA16 (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juin 2020 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 25 mai 2020.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, l'Office de la culture met au concours le poste de

Responsable de chantiers archéologiques à 80 %

Mission: Dans le cadre des interventions archéologiques menées par la Section d'archéologie et paléontologie, vous organisez et réalisez des travaux de terrain (suivi de chantiers, sondages, fouilles) et participez à la gestion administrative liée à la conservation des vestiges archéologiques.

Profil: Vous êtes titulaire d'un Bachelor en archéologie ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes apte à travailler en extérieur et faites preuve d'entregent et d'initiative. Vous avez des bonnes capacités organisationnelles et maîtrisez les outils informatiques usuels de la branche. Plusieurs années d'expérience dans le domaine représenteraient un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de chantier / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2020.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Robert Fellner, archéologue cantonal, tél. 032 420 84 53 ou robert.fellner@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de chantiers archéologiques », jusqu'au 19 juin 2020.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement de la titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère I de police judiciaire, inspecteur-trice technique I à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations forensiques et d'entretiens forensiques. Maîtriser et appliquer le code harmonisé de procédure scientifique (CHPS).

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, du cours de conduite I (CCI) ou s'engager à le suivre. Avoir suivi ou s'engager à suivre la formation de base en police scientifique. Etre spécialiste dans un ou plusieurs domaines forensiques et faire partie d'au moins un groupe de travail RBT ou national, ou s'engager à le faire. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale et spécifique aux sciences forensiques. Connaissances d'une 2^e langue nationale et en anglais. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Faire preuve de disponibilité.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère I de police Judiciaire / Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la cheffe du Commissariat Renseignements forensiques de la Police judiciaire, Commissaire principale Céline Comment, 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du

24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère I de police judiciaire, inspecteur-trice technique I », jusqu'au 12 juin 2020.

www.jura.ch/emplois



CEJEF

CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de culture générale

(contrat de durée déterminée d'une année; le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la culture générale aux apprenti-e-s de l'Ecole des métiers de la santé et du social, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 35%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de base (0 à 2 ans); connaissance des moyens d'enseignement en lien avec la culture générale et le français; intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet; facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de culture générale », jusqu'au 12 juin 2020.

www.jura.ch/sfp



CEJEF

CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de français

(le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine du français aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers.

Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 60%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience professionnelle de base (0 à 2 ans); connaissance des moyens d'enseignement en lien avec le français; intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet; facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Enseignant-e de français», **jusqu'au 12 juin 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Assistant-e scolaire d'un élève avec un handicap physique (soutien ambulatoire)

(contrat de durée déterminée d'une année; le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission : Assister un élève de l'Ecole de culture générale se déplaçant en chaise roulante et ayant des difficultés physiques, accompagner l'élève en classe dans certaines disciplines et l'aider à remplir ses moyens d'enseignement, évaluer l'élève selon les consignes des enseignants, l'aider à faire ses devoirs à domicile.

Taux d'activité: 16 périodes hebdomadaires (70%).

Profil: Licence ou Master universitaire ou titre jugé équivalent, ou diplôme d'enseignant spécialisé; formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi); expérience dans le travail en équipe; connaissance des moyens d'enseignement; facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes; à l'aise et empathique avec les personnes handicapées.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Assistant-e scolaire», **jusqu'au 12 juin 2020.**

www.jura.ch/sfp

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Report de l'assemblée des délégués

En raison de la situation sanitaire, l'assemblée des délégués de la communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine, initialement prévue en mai 2020, est reportée au 7 octobre 2020.

Une publication par voie officielle aura lieu dans le courant du mois de septembre.

Bellelay, le 28 mai 2020.

La commission scolaire.

Jura Tourisme

Assemblée générale ordinaire

Mercredi 10 juin 2020

En raison de l'épidémie de COVID-19 et comme le permet l'art. 6a de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, nous vous invitons à prendre connaissance des documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire 2020 de Jura Tourisme et à procéder aux votes électroniques via le formulaire disponible sur www.juratourisme.ch/agjt2020 et cela jusqu'au 8 juin 2020 au plus tard.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation du scrutateur.
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2019.
4. Rapport d'exercice.
5. Comptes 2019 et rapport des vérificateurs.
6. Décharge aux administrateurs.
7. Budget 2020.
8. Divers.

Les votes en ligne portent sur les points 3, 4, 5, 6 et 8. Le secrétariat est à disposition pour répondre à vos éventuelles questions au 032 432 41 50.

Jura Tourisme, le président: Frédéric Lovis.